

There are no translations available.

A travers l'arrêté N° 041/CAB/PM du 20 avril 2020 signé du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, des centres spéciaux de prise en charge des patients atteints de Covid-19 (CSPP-COVID-19) sont créés dans les villes de Yaoundé, Douala, Garoua, Limbé et Bafoussam.

Parmi ces huit centres, deux sont situés, l'un dans le camp des logements sociaux de Yossa (Douala) et l'autre dans le camp des logements sociaux de Bafoussam. Le premier est l'annexe 2 de l'Hôpital Laquintinie de Douala, alors que le second est l'annexe 1 de l'Hôpital régional de Bafoussam.

Ledit arrêté indique que d'autres centres spéciaux pourraient être créés dans d'autres localités en tant que de besoin.